

# Schoulbuet Gemeng Péiteng

vun der

  
**pétange**  
MOTIVATION COMMUNE  
*an Du*



SCHOULJOER 2025-2026

[www.petange.lu](http://www.petange.lu)  



# Sommaire

|                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------|----|
| L'éducation de nos enfants est une priorité                          | 1  |
| Informations                                                         | 3  |
| Heures des classes                                                   | 4  |
| Vacances et congés scolaires 2025/2026                               | 4  |
| Chèque-Service Accueil                                               | 5  |
| Schoul Pétange                                                       | 6  |
| Personnel enseignant                                                 | 8  |
| Schoul Lamadelaine                                                   | 9  |
| Personnel enseignant                                                 | 10 |
| Schoul Rodange                                                       | 12 |
| Personnel enseignant                                                 | 14 |
| Commune de Pétange: Postes d'instituteurs intervenants               | 15 |
| Service de l'Enseignement et de la Jeunesse                          | 16 |
| Service d'éducation et d'accueil de la Commune                       | 16 |
| Informations générales                                               | 16 |
| Heures d'ouverture                                                   | 17 |
| Conditions d'accès                                                   | 17 |
| Les inscriptions                                                     | 17 |
| Manger durablement et sainement dans nos maisons relais              | 18 |
| Présentation des cinq maisons relais                                 | 20 |
| Service « Maison Relais »                                            | 21 |
| Règlement d'ordre intérieur complémentaire (R.O.I)                   | 26 |
| Service Médico-Socio-Scolaire                                        | 26 |
| Notre équipe                                                         | 26 |
| Le volet médical                                                     | 26 |
| La visite médicale et le rôle de notre service                       | 27 |
| Le volet social                                                      | 33 |
| Ramassage scolaire                                                   | 33 |
| Ramassage scolaire à Pétange 2025 / 2026                             | 35 |
| Ramassage scolaire à Rodange 2025 / 2026                             | 37 |
| Pedibus Lamadelaine                                                  | 40 |
| Classe de neige                                                      | 41 |
| LASEP                                                                | 42 |
| Activités nature « Beim Millejängi » et autour de la Rollenger Mille | 44 |
| Kanneraae liichten Offline méi hell                                  | 45 |
| Commission scolaire                                                  | 46 |
| Représentants des parents d'élèves                                   | 46 |
| Le rôle des parents d'élèves à l'enseignement fondamental            | 46 |
| Missions des représentants                                           | 46 |
| Le représentant des parents d'élèves au niveau communal              | 47 |
| Direction de l'enseignement fondamental Pétange (DR 03)              | 47 |
| Les missions des directions de l'enseignement fondamental            | 48 |
| Adresses utiles                                                      |    |

## L'éducation de nos enfants est une priorité



Pendant de longs siècles, la fréquentation d'une école fut un privilège réservé aux échelons supérieurs de la société et du clergé. Heureusement, cela a bien changé depuis lors et les enfants d'aujourd'hui ont bel et bien une chance inouïe de pouvoir s'éduquer. La commune de Pétange, autrefois composée de trois petites bourgades, est aujourd'hui la 5<sup>e</sup> commune du pays. Le nombre d'élèves a également augmenté de façon considérable. Aujourd'hui, 2.047 élèves fréquentent les écoles de la commune de Pétange au sein de 133 classes.

Eh oui, depuis les débuts de la scolarisation des plus jeunes, les temps ont bien changé, les bâtiments scolaires ainsi que l'enseignement en soi également. Sans même parler des enfants qui désormais sont accueillis dès le plus jeune âge et jusqu'à la fin de leurs études primaires dans les différentes structures d'accueil complémentaires à l'enseignement fondamental. D'ailleurs, l'année prochaine deux nouvelles maisons relais ouvriront leurs portes, l'une à Pétange, l'autre à Rodange-Fonderie, afin de répondre à la forte demande.

Avec la publication de ce premier «Schoulbuet», les parents auront un outil à leur disposition non seulement pour se familiariser avec toutes les structures présentes sur le territoire communal mais aussi pour contacter, en cas de besoin, les différents acteurs sur le terrain.

Les membres du collège échevinal vous souhaitent de bonnes vacances et surtout une année scolaire 2025-2026 pleine de succès.

Jean-Marie Halsdorf  
Bourgmestre

Romain Mertzig  
Échevin

André Martins Dias  
Échevin

Guy Brecht  
Échevin

Maria Agostino  
Échevine







# Informations

HEURES DE CLASSE:

## Cycle 1 - précoce :

|             | LUNDI    | MARDI    | MERCREDI | JEUDI    | VENDREDI |
|-------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 07.55-11.45 | Groupe A | Groupe A | Groupe B | Groupe B | Groupe A |
| Pause Midi  |          |          |          |          |          |
| 14.00-15.45 | Groupe B |          | Groupe A |          | Groupe B |

## Cycle 1 - préscolaire :

| LUNDI       | MARDI       | MERCREDI    | JEUDI       | VENDREDI    |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 07.55-08.50 | 07.55-08.50 | 07.55-08.50 | 07.55-08.50 | 07.55-08.50 |
| 08.50-09.45 | 08.50-09.45 | 08.50-09.45 | 08.50-09.45 | 08.50-09.45 |
| Récréation  |             |             |             |             |
| 10.00-10.55 | 10.00-10.55 | 10.00-10.55 | 10.00-10.55 | 10.00-10.55 |
| 10.55-11.45 | 10.55-11.45 | 10.55-11.45 | 10.55-11.45 | 10.55-11.45 |
| Pause Midi  |             |             |             |             |
| 14.00-14.55 |             | 14.00-14.55 |             | 14.00-14.55 |
| 14.55-15.45 |             | 14.55-15.45 |             | 14.55-15.45 |

## Cycle 2-4 :

| LUNDI       | MARDI       | MERCREDI    | JEUDI       | VENDREDI    |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 07.55-08.50 | 07.55-08.50 | 07.55-08.50 | 07.55-08.50 | 07.55-08.50 |
| 08.50-09.40 | 08.50-09.40 | 08.50-09.40 | 08.50-09.40 | 08.50-09.40 |
| 09.40-10.05 | 09.40-10.05 | 09.40-10.05 | 09.40-10.05 | 09.40-10.05 |
| Récréation  |             |             |             |             |
| 10.20-11.15 | 10.20-11.15 | 10.20-11.15 | 10.20-11.15 | 10.20-11.15 |
| 11.15-12.05 | 11.15-12.05 | 11.15-12.05 | 11.15-12.05 | 11.15-12.05 |
| Pause Midi  |             |             |             |             |
| 14.00-14.55 |             | 14.00-14.55 |             | 14.00-14.55 |
| 14.55-15.45 |             | 14.55-15.45 |             | 14.55-15.45 |

Une structure d'accueil (de 11:45 heures à 12:05 heures) à la fin des cours du cycle 1 (éducation précoce et préscolaire) est mise en place pour les élèves

- dont les parents ont encore un ou plusieurs enfants dans une classe du cycle 2-4,
- et qui ne peuvent profiter du transport scolaire.

Les inscriptions se font auprès du Service Maison Relais (Hôtel de Ville Bureau 203).



Vacances et congés scolaires 2025/2026 :

|                                                 |                                                                                     |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> novembre 2025 - 9 novembre 2025 | Congé de la Toussaint                                                               |
| 20 décembre 2025 - 4 janvier 2026               | Vacances de Noël                                                                    |
| 14 février 2026 - 22 février 2026               | Congé de Carnaval                                                                   |
| 28 mars 2026 - 12 avril 2026                    | Vacances de Pâques                                                                  |
| 1 <sup>er</sup> mai 2026                        | Fête du travail                                                                     |
| 14 mai 2026                                     | Ascension                                                                           |
| 23 mai 2026 - 31 mai 2026                       | Congé de Pentecôte                                                                  |
| 23 juin 2026                                    | Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc |
| 16 juillet 2026 - 14 septembre 2026             | Vacances d'été                                                                      |

Chèque-Service Accueil

Le contrat d'adhésion au Chèque-Service Accueil s'adresse aux enfants, de la naissance jusqu'à la fin de l'enseignement fondamental. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à l'office des citoyens de la commune.

Office des citoyens

+352 50 12 51 – 1000



Schoul Péiteng

Comité d'école

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| Pütz Steve              | Président |
| ☎ 621 549 692           |           |
| ✉ pres.petange@ecole.lu |           |
| Alberty Cindy           | Membre    |
| Delli Zotti Sabrina     | Membre    |
| Frantz Mandy            | Membre    |
| Hoffmann Carole         | Membre    |

|                  |        |
|------------------|--------|
| Hoscheit Pascale | Membre |
| Künsch Marion    | Membre |
| Schaus Mireille  | Membre |
| Thierry Gilles   | Membre |

An Eigent

1, rue Mathias Adam  
L-4708 Pétange

Portier

Enid Hadzibulic  
☎ 50 12 51-5100



Am Park

1E, rue de l'Eglise  
L-4732 Pétange

Portier

Christophe Alves  
☎ 50 12 51-5000



# Personnel enseignant

## An Eigent

| Cycle           | Nom du/des titulaire(s) | Classe       |
|-----------------|-------------------------|--------------|
| Cycle 1 Précoce | Annicchiarico Sandra    | P Précoce/1A |
|                 | Prott Michèle           | P Précoce/1B |
| Cycle 1 Précoce | Klein Sylvie            | P Précoce/2A |
|                 | Bartz Blanche           | P Précoce/2B |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Christophory Nora       | P 1/1        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Schmitt Jessica         | P 1/2        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Heitz Véronique         | P 1/3        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Seyler Nathalie         | P 1/4        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Starflinger Nathalie    | P 1/6        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Pires Sandrine          | P 1/7        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Schiltz Leslie          | P 1/5        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Jossa Nathalie          | P 1/8        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Neu Cathia              | P 1/9        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Quirin Marc             | P 1/10       |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Panetta Joanna          | P 1/11       |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Anllo Pena Stéphanie    | P 1/12       |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Heinz Anne              | P 1/13       |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Lebrun Pauline          | P 1/14       |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Delli Zotti Sabrina     | P 1/15       |
| Cycle 2.1       | Perrard Carole          | P 2.1/2      |
| Cycle 2.1       | Peters Nadine           | P 2.1/3      |
| Cycle 2.1       | Pascolini Laura         | P 2.1/4      |
| Cycle 2.1       | Alberty Cindy           | P 2.1/5      |
| Cycle 2.1       | Graul Stéphanie         | P 2.1/6      |
| Cycle 2.1       | Susan Elisabeta         | P 2.1/7      |
| Cycle 2.1       | Maitry Caroline         | P 2.1/8      |
| Cycle 2.1 C.A   | Künsch Marion           | P 2.1/1      |
| Cycle 2.2       | Koenig Nathalie         | P 2.2/1      |
| Cycle 2.2       | Clees Isabelle          | P 2.2/2      |
| Cycle 2.2       | Rippinger Annemie       | P 2.2/3      |
| Cycle 2.2       | Pütz Steve              | P 2.2/4      |
| Cycle 2.2       | Cantalini Corinne       | P 2.2/5      |
| Cycle 2.2       | Mathgen Anya            | P 2.2/6      |
| Cycle 2.2       | Mancinelli Tania        | P 2.2/7      |
| Cycle 2.2 C.A   | Lorent Manuela          | P 2.2/8      |
| Cycle 2.2 C.A   | Clees Laura             | P 2.2/9      |
| Cycle 3.1       | Schlesser Laura         | P 3.1/2      |
| Cycle 3.1       | Thil Serena             | P 3.1/5      |
| Cycle 3.2       | Bodevin Marie-Anne      | P 3.2/1      |
| Cycle 3.2       | Berens Nadine           | P 3.2/2      |
| Cycle 3.2       | Schaaf Tessy            | P 3.2/6      |

## Am Park

| Cycle                     | Nom du/des titulaire(s) | Classe  |
|---------------------------|-------------------------|---------|
| Cycle 3.1                 | Fornella Laura          | P 3.1/1 |
| Cycle 3.1                 | Nick Moutschen          | P 3.1/3 |
| Cycle 3.1 C.A             | Nathalie Watry          | P 3.1/4 |
| Cycle 3.1 C.A             | Jakoby Zoé              | P 3.1/6 |
| Cycle 3.2                 | Sagadin Natascha        | P 3.2/5 |
| Cycle 3.2 C.A             | Wolff Tamara            | P 3.2/3 |
| Cycle 3.2 C.A             | Weibel Lara             | P 3.2/4 |
| Cycle 3 - Altersheterogen | Hoffmann Carole         | P 3/1   |
| Cycle 3 - Altersheterogen | Klein Mireille          | P 3/2   |
| Cycle 3 - Altersheterogen | Coljon Danielle         | P 3/5   |
| Cycle 3 - Altersheterogen | Hoscheit Pascale        | P 3/3   |
| Cycle 3 - Altersheterogen | Michels Pascale         | P 3/4   |
| Cycle 4.1                 | Noesen Stéphanie        | P 4.1/1 |
| Cycle 4.1                 | Frantz Mandy            | P 4.1/2 |
| Cycle 4.1                 | Urhausen Géraldine      | P 4.1/3 |
| Cycle 4.1                 | Block Tamara            | P 4.1/4 |
| Cycle 4.1                 | Rastoder Adelisa        | P 4.1/6 |
| Cycle 4.1                 | Scheer Sara             | P 4.1/5 |
| Cycle 4.1                 | Machado Palma Maïté     | P 4.1/7 |
| Cycle 4.2                 | Alleva Nadia            | P 4.2/1 |
| Cycle 4.2                 | Niederkorn Thessy       | P 4.2/2 |
| Cycle 4.2                 | Olinger Karin           | P 4.2/3 |
| Cycle 4.2                 | Schneider Jennifer      | P 4.2/4 |
| Cycle 4.2                 | Heinz Pit               | P 4.2/5 |
| Cycle 4.2 C.A             | Tarayre Michèle         | P 4.2/6 |
| Cycle 4.2 C.A             | Andriani Linda          | P 4.2/7 |

## Postes d'instituteurs intervenants

| Nom du/des titulaire(s)  |                 |                   |
|--------------------------|-----------------|-------------------|
| Biever Chantal           | Gilson Olivier  | Pütz Lisa         |
| Bordonaro Sylvie         | Hansen Jennifer | Schaus Mireille   |
| Dalscheid Estelle        | Harizia Fiona   | Schimberg Sabine  |
| Dietz Yannick            | Ladroye Melanie | Schroeder Viviane |
| Dussier Florence         | Lorsché Sandie  | Stadtfeld Celine  |
| Fernandes Cardoso Silvia | Luciani Li      | Thierry Gilles    |
| Fisch Laurent            | Mantz Nathalie  | Weber Tom         |
| Gaggioli Akexandra       | Massard Tamara  |                   |
| Gangolf Aline            | Pereira Monika  |                   |

# Schoul Lamadelaine

## Comité d'école

|                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| Schrank Guy                 | Président |
| ☎ 621 549 693               |           |
| ✉ pres.lamadelaine@ecole.lu |           |
| Barnabo Lisa                | Membre    |
| Damé Joëlle                 | Membre    |
| Ecker Jil                   | Membre    |
| Pavone Lidia                | Membre    |

## Beim Tëtelbiërg

17, rue de la Providence  
L-4885 Lamadelaine

## Portier

Raphaël Feller  
☎ 50 12 51-5200



## Gehren

17-A, rue de la Providence  
L-4885 Lamadelaine

## Portier

Raphaël Feller  
☎ 50 12 51-5200

Schoulbuert Gemeng Péiteng

# Personnel enseignant

## Beim Tëtelbiërg

| Cycle     | Nom du/des titulaire(s)              | Classe  |
|-----------|--------------------------------------|---------|
| Cycle 2.1 | Conrad Nadine                        | L 2.1/1 |
| Cycle 2.1 | Noël Dorothy                         | L 2.1/2 |
| Cycle 2.2 | Wolter Claude                        | L 2.2/1 |
| Cycle 2.2 | Barnabo Lisa                         | L 2.2/2 |
| Cycle 2.2 | Boes Tania                           | L 2.2/3 |
| Cycle 3.1 | Wirtz Nadine / Pütz Kelly            | L 3.1/1 |
| Cycle 3.1 | Blaise Julien                        | L 3.1/2 |
| Cycle 3.1 | Da Costa Sandy                       | L 3.1/3 |
| Cycle 3.2 | Damé Joëlle / Greiveldinger Laurence | L 3.2/1 |
| Cycle 3.2 | Pavone Lidia                         | L 3.2/2 |
| Cycle 3.2 | Wirth Mandy                          | L 3.2/3 |
| Cycle 4.1 | Bernard Bob                          | L 4.1/1 |
| Cycle 4.1 | Mastropietro Chiara                  | L 4.1/2 |
| Cycle 4.2 | Biraschi Laurent                     | L 4.2/1 |
| Cycle 4.2 | Ansay Diana                          | L 4.2/2 |

## Gehren

| Cycle           | Nom du/des titulaire(s)          | Classe       |
|-----------------|----------------------------------|--------------|
| Cycle 1 Précocé | Ecker Jil / Closter Martine      | L Précocé/1  |
| Cycle 1 Précocé | Šutalo Helena / Stamerra Jessica | L Précocé/2A |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Julio Candida                    | L 1/1        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Barnet Christelle                | L 1/2        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Scholler Rachel                  | L 1/3        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Cavuoto Alessia                  | L 1/4        |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Streff Lena                      | L 1/5        |
| Cycle 1         | Duhr Nadine                      | Logopédie    |

## Postes d'instituteurs intervenants

| Nom du/des titulaire(s)           |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| Castellani Sarah                  | Radoncic Alma    |
| Da Conceição de Jesus Negrão Nuno | Sadler Laura     |
| Eichenseher Nathalie              | Trausch Claudine |
| Feller Karine                     | Weiler Sarah     |
| Music Emir                        | Willet Véronique |
| Pilot Martine                     |                  |



# Schoul Rodange

## Comité d'école

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| Jentges Olivier         | Président |
| ☎ 621 549 694           |           |
| ✉ pres.rodange@ecole.lu |           |
| Bévot Tania             | Membre    |
| Denys Sybille           | Membre    |
| Elsen Anne              | Membre    |

|                |        |
|----------------|--------|
| Linden Annick  | Membre |
| Martiny Luc    | Membre |
| Montalto Nadia | Membre |

Schoulbuert Gemeng Péiteng



## Fonderie

326, route de Longwy  
L-4831 Rodange

## Portier

☎ 50 12 51-5500/5501



## Am Paesch

1-C, rue de l'Ecole  
L-4813 Rodange

## Portier

Manuel Greco  
☎ 50 12 51-5400/5401



## Neiwiss

62, rue de la Gendarmerie  
L-4819 Rodange

## Portier

Marco Christ  
☎ 50 12 51-5300



## Blobierg

82, Avenue Dr Gaasch  
L-4818 Rodange

## Portier

Manuel Greco  
☎ 50 12 51-5480

# Personnel enseignant

## Fonderie

| Cycle     | Nom du/des titulaire(s) | Classe    |
|-----------|-------------------------|-----------|
| Cycle 2.1 | Fohl Roxane             | R 2.1/5   |
| Cycle 2.1 | Dingu Dajana            | R 2.1/6   |
| Cycle 2.2 | Bevot Tania             | R 2.2/1   |
| Cycle 2   | Eichenseher Anne-Marie  | Logopédie |
| Cycle 3.1 | Pomponio Vanessa        | R 3.1/6   |
| Cycle 3.2 | Simon Lynn              | R 3.2/5   |
| Cycle 4.1 | Ries Rebecca            | R 4.1/5   |
| Cycle 4.2 | Gauche Christian        | R 4.2/5   |

## Blobierg

| Cycle           | Nom du/des titulaire(s)                                            | Classe                           |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Cycle 1 Précoce | Solvi Manila / Kohnen Romy (B)<br>Staes Anne / Ludwig Isabelle (A) | R Précoce / 1B<br>R Précoce / 1A |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Meyers Ines                                                        | R 1/7                            |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Laterza Ivana                                                      | R 1/8                            |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Cornely Lara                                                       | R 1/11                           |

## Am Paesch

| Cycle     | Nom du/des titulaire(s) | Classe  |
|-----------|-------------------------|---------|
| Cycle 2.1 | Weber Tania             | R 2.1/1 |
| Cycle 2.1 | Reitz Yolande           | R 2.1/2 |
| Cycle 2.2 | Schiltz Nadia           | R 2.2/3 |
| Cycle 2.2 | Brockmeyer Christine    | R 2.2/4 |
| Cycle 3.1 | Schomer Christiane      | R 3.1/1 |
| Cycle 3.1 | Theis Nathalie          | R 3.1/2 |
| Cycle 3.1 | Kinn Irena              | R 3.1/5 |
| Cycle 3.2 | Sousa Catia             | R 3.2/3 |
| Cycle 3.2 | Hatz Anne-Marie         | R 3.2/4 |
| Cycle 4.1 | Schrank Jeff            | R 4.1/1 |
| Cycle 4.1 | Martiny Luc             | R 4.1/2 |
| Cycle 4.2 | Morbus Christine        | R 4.2/1 |
| Cycle 4.2 | Wies Tamara             | R 4.2/2 |

## Neiwiss

| Cycle           | Nom du/des titulaire(s)    | Classe  |
|-----------------|----------------------------|---------|
| Cycle 1.1 + 1.2 | Di Nicola Pasqualina       | R 1/1   |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Weyer Cathleen             | R 1/2   |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Weimann Véronique          | R 1/3   |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Metzler Kim                | R 1/4   |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Ruscitti Lisa              | R 1/5   |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Elsen Anne                 | R 1/6   |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Henry Noémie               | R 1/9   |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Ferreira Ana               | R 1/10  |
| Cycle 1.1 + 1.2 | Engeldinger Elisabeth      | R 1/12  |
| Cycle 2.1       | Kelsen Sandy               | R 2.1/3 |
| Cycle 2.1       | Wintersdorf Joy            | R 2.1/4 |
| Cycle 2.2       | Denys Sybille              | R 2.2/2 |
| Cycle 2.2       | Kronz Davina               | R 2.2/6 |
| Cycle 3.1       | Remy Corinne               | R 3.1/3 |
| Cycle 3.1       | De Sousa Cindy             | R 3.1/4 |
| Cycle 3.2       | Schiltz Jenny / Back Laura | R 3.2/1 |
| Cycle 3.2       | Delstanche Stéphanie       | R 3.2/2 |
| Cycle 4.1       | Biever Rachel              | R 4.1/3 |
| Cycle 4.1       | Barnabo Kelly              | R 4.1/4 |
| Cycle 4.2       | Heitz Caroline             | R 4.2/3 |
| Cycle 4.2       | Ehlinger Nadine            | R 4.2/4 |

## Postes d'instituteurs intervenants

| Nom du/des titulaire(s)            |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| Backes Marc                        | Muratovic Elias          |
| Gaspar Tony                        | Pagliarini Raoul         |
| Lhuillier Laetitia                 | Pereira de Almeida Kezia |
| Linden Annick                      | Ries Tessy               |
| Linden Patricia                    | Schoetter Andy           |
| Mancini Carole                     | Solvi Manila             |
| Montalto Nadia / Glauden Christine | Weber Sophie             |
| Muratovic Armin                    |                          |



Commune de Pétange : Postes d'instituteurs intervenants

| Cycle                         | Nom du/des titulaire(s) |
|-------------------------------|-------------------------|
| Cours d'Accueil               | Maack Sandra            |
| Cours d'Accueil               | Schrank Guy             |
| Cours d'Accueil               | Muller Véronique        |
| Cours d'Accueil               | Jentges Olivier         |
| Cours d'Accueil               | Tomasini Laura          |
| Cours d'Accueil               | Bock Michèle            |
| Cours d'Accueil               | Schlesser Thierry       |
| Cours d'Accueil               | Stefanini Sandy         |
| Cours d'Accueil               | Orlando Andy            |
| Natation / Education physique | Fraccalvieri Nicola     |
| Natation / Education physique | Defendi Laura           |
| Natation / Education physique | Diederich Laurence      |
| I-EBS                         | Steinmetz Tania         |
| I-EBS                         | Tritta Enrico           |
| I-EBS                         | Cecchetti Myriam        |
| I-EBS                         | Funck Tanja             |

Les chargés de cours ainsi que l'Équipe de Soutien des Élèves à Besoins spécifiques (ESEB), intervenant dans plusieurs écoles de la commune ou sous la coordination de la direction, ne sont pas mentionnés nominativement dans ce livret.



Service de l'Enseignement et de la Jeunesse

Missions du Service de l'Enseignement et de la Jeunesse :

- l'organisation scolaire de l'école fondamentale
- le secrétariat de la commission scolaire
  - la gestion du fichier scolaire
  - l'inscription des élèves dans les classes de l'enseignement fondamental
  - les certificats de fréquentation scolaire
  - la gestion des accidents scolaires
  - les excursions scolaires
  - l'acquisition de mobilier scolaire et de matériel pour les écoles
  - la commande et répartition des manuels scolaires
  - les subsides scolaires
  - la gestion des factures des écoles
  - les projets et dossiers relatifs à la jeunesse

Heures d'ouverture / Öffnungszeiten:

| LUNDI /<br>MONTAG | MARDI /<br>DIENSTAG | MITTWOCH /<br>MERCREDI | JEUDI /<br>DONNERSTAG | VENDREDI /<br>FREITAG |
|-------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 08.30 – 11.30     | 08.30 – 11.30       | 08.30 – 11.30          | 08.30 – 11.30         | 08.30 – 11.30         |
| 13.30 – 16.30     | 13.30 – 16.30       | 13.30 – 18.30          | 13.30 – 16.30         | 13.30 – 16.30         |

Contact / Kontakt :

Administration Communale de Pétange · B.P. 1 · L-4701 Pétange

- Loredana Lapenna ☎ 50 12 51 - 2050  
(Chef de service)

✉ service.enseignement@petange.lu
- Carlo Weirig ☎ 50 12 51 - 2052

Salvatore Vocaturo ☎ 50 12 51 - 2051

Andy Spoo ☎ 50 12 51 - 2053







## Service d'éducation et d'accueil de la Commune

### Informations générales

Les services des maisons relais de la Commune de Pétange reprennent l'accueil matinal, l'accueil du midi, la restauration à midi, l'encadrement parascolaire et les aides aux devoirs.

Nos structures disposent des équipes pluridisciplinaires composées d'éducateurs et éducatrices diplômé(e)s ou gradué(e)s, d'auxiliaires de vie, d'auxiliaires d'éducation ou d'inclusion, ainsi que d'agents socio-éducatifs.

Celle-ci travaille suivant notre concept d'action général CAG, avisé favorablement par notre conseiller qualité et sous l'agrément émis par le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Et ceci afin d'assurer la qualité du travail socio-pédagogique.

Les objectifs de notre éducation non-formelle sont l'instauration d'un environnement favorable respectant les droits fondamentaux et les besoins des enfants. De promouvoir le bon développement, l'épanouissement et l'intégration des enfants. D'œuvrer pour l'égalité des chances et la cohésion sociale. Ainsi des comportements responsables, autonomes et respectueux sont visés et favorisés.

### Nos pratiques éducatives se concentrent sur plusieurs champs d'action, à savoir :

- L'émotion, les relations sociales, les interactions
- Les valeurs, la démocratie, la participation
- La langue, la communication, la littérature, les médias
- La créativité, l'art, la culture
- Le mouvement, la conscience corporelle, la santé et la sexualité
- Les sciences naturelles, l'environnement et les technologies.

### Nos instruments de qualité sont :

- Le concept d'action général
- Le journal de bord
- La collaboration avec notre conseiller qualité qui nous soutient dans le développement et l'assurance de la qualité.

### Heures d'ouverture

Nos maisons relais fonctionnent cinq jours par semaine suivant les plages horaires énumérées ci-contre :

### Périodes scolaires

| LUNDI / MERCREDI / VENDREDI |                                            | MARDI / JEUDI |                                                                                    |
|-----------------------------|--------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 6.45 - 7.00                 | Accueil matinal avec petit buffet          | 6.45 - 7.00   | Accueil matinal avec petit buffet                                                  |
| 7.00 - 8.00                 |                                            | 7.00 - 8.00   |                                                                                    |
| 11.45 - 14.00               | Restauration et Encadrement socio-éducatif | 11.45 - 14.00 | Restauration et Encadrement socio-éducatif                                         |
|                             |                                            | 14.00 - 16.00 | Aide aux devoirs à domicile<br>Activités et projets socio-pédagogiques et ludiques |
| 15.45 - 16.30               | Collation                                  | 16.00 - 16.30 | Collation                                                                          |
| 16.30 - 18.00               | Aide aux devoirs à domicile<br>Jeux libres | 16.30 - 18.00 | Jeux libres                                                                        |
| 18.00 - 19.00               | Jeux libres et Rassemblement des groupes   | 18.00 - 19.00 | Jeux libres et Rassemblement des groupes                                           |

### Vacances scolaires

| LUNDI AU VENDREDI |                                                     |
|-------------------|-----------------------------------------------------|
| 6.45 - 7.00       | Accueil matinal et Jeux libres                      |
| 7.00 - 8.00       |                                                     |
| 8.00 - 10.00      | Petit déjeuner et Encadrement socio-éducatif        |
| 10.00 - 12.00     | Activités et projets socio-pédagogiques et ludiques |
| 12.00 - 14.00     | Restauration                                        |
| 14.00 - 16.00     | Activités et projets socio-pédagogiques et ludiques |
| 16.00 - 18.00     | Collation et Encadrement socio-éducatif             |
| 18.00 - 19.00     | Jeux libres et Rassemblement des groupes            |

### Conditions d'accès

Nos services s'adressent aux enfants :

- Inscrits à l'enseignement fondamental de la commune de Pétange (à l'exception du cycle 1-précoce)
- Résidant dans la commune de Pétange
- En possession d'un chèque-service accueil (CSA) valide

### Les inscriptions

Les demandes d'inscription s'effectuent via un formulaire électronique.

#### Attention :

- Le premier délai pour introduire une demande correspond à la période de réception de la lettre d'inscription pour l'éducation précoce.
  - Passé ce délai, les demandes peuvent être soumises à tout moment.
  - Les demandes incomplètes ou incorrectes ne seront pas prises en considération.
- Il est donc impératif de joindre les certificats d'affiliation des parents ou du/de la conjoint(e) vivant sous le même toit.

Le nombre de places est déterminé par l'agrément ministériel et est affiché dans chaque maison relais.

### Manger durablement et sainement dans nos maisons relais

Depuis des années, la Commune de Pétange s'engage activement à promouvoir une alimentation équilibrée, régionale et de saison.



Un groupe de travail se réunit toutes les 6 semaines pour assurer des plans de nutrition équilibré. Ce groupe de travail se compose des préposé(e)s des différentes maisons relais, d'une diététicienne, du chef cuisinier et de la responsable-adjointe du service administratif. Ceci dans l'idée de réunir les personnes concernées par l'alimentation. Tout en sachant que l'opinion des enfants est représentée par les préposé(e)s.

Ainsi sont proposés des menus variés et adaptés aux besoins des enfants.

A ne pas oublier les menus alternatifs.

En 2023 la commune a signé la convention «*Natur genéissen – Mir iesse regional, bio a fair*» avec le Syndicat Intercommunal pour la Conservation de la Nature, dit SICONA. Il s'agit donc d'une alimentation basée sur la fourniture de denrées alimentaires issues d'un mode de production respectueux de l'environnement et destiné à réduire les impacts environnementaux de la consommation alimentaire.

Cet engagement garanti l'utilisation de produits régionaux, saisonniers, équitables et biologiques.

Des formations sont régulièrement proposées au personnel éducatif et au personnel de cuisine de la maison relais par SICONA.

Les repas sont confectionnés dans nos cuisines de production sur le site de Pétange et de Lamadelaine.

## Présentation des cinq maisons relais

Maison relais

### « Villa Reebou »

37, rue Pierre Hamer  
L-4737 Pétange



Maison relais

### « Dachse vun der Bich »

2C, rue du Clopp  
L-4810 Rodange

Schoulbuert Gemeng Péiteng

Maison relais

### « Bei de Bujellien »

14, rue du Commerce  
L-4812 Rodange



Maison relais

### « Tételbieren »

7 - 9, rue de la Providence  
L-4885 Lamadelaine

Maison relais

### « Gehren »

17A, rue de la Providence  
L-4885 Lamadelaine





## Service « Maison Relais »

Notre service « Maisons Relais » constitue l'administration centrale des différents services d'encadrement pour les enfants scolarisés de la commune de Pétange.

Le service est chargé de la coordination et de l'organisation et garantit ainsi les relations entre les parents, la commune, le personnel des différents services et les autorités supérieures.

### CONTACTS

**Nancy Hermann**, chef de service

☎ (+352) 50 12 51 - 2055

Hôtel de ville, 2<sup>e</sup> étage, bureau n° 203

**Jill Haupt**

☎ (+352) 50 12 51 - 2056

Hôtel de ville, 2<sup>e</sup> étage, bureau n° 203

**Iris Poensgen**

☎ (+352) 50 12 51 - 2057

Hôtel de ville, 2<sup>e</sup> étage, bureau n° 203

**Danièle Bettinger**

Hôtel de ville, 2<sup>e</sup> étage, bureau n° 203

**Sandrine Tarrade**

Hôtel de ville, 2<sup>e</sup> étage, bureau n° 203



## Règlement d'ordre intérieur complémentaire (R.O.I.)

### Définitions :

|                        |                                                                                                                                                                          |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| titulaire de classe :  | l'instituteur responsable d'une classe ou en cas d'une absence prolongée, son remplaçant                                                                                 |
| personnel de l'école : | le personnel affecté à une école et assurant l'enseignement et l'éducation des élèves, ainsi que leur prise en charge en cas de difficultés d'apprentissage              |
| école :                | une entité administrative et pédagogique identifiable, regroupant en communauté scolaire les élèves et les équipes pédagogiques d'un ou de plusieurs bâtiments scolaires |
| communauté scolaire :  | les élèves, les parents et le personnel de l'école                                                                                                                       |

### 1. Préambule

Le présent R.O.I. s'adresse aux élèves, aux parents et au personnel de l'école fréquentant l'une des trois Ecoles Fondamentales de la Commune de Pétange. La vie en commun implique le respect de certaines règles au service de tous pour que chacun puisse remplir ses missions respectives.

L'école doit organiser avec ses différents intervenants les conditions de vie en commun : le personnel de l'école s'engage à être disponible pour tous les problèmes d'ordre scolaire qui peuvent préoccuper les parents et à contribuer à leur résolution dans le cadre de leurs possibilités.

Le but du présent document est donc d'informer la communauté scolaire des règles qui vont assurer le bon fonctionnement de l'école.

### 2. Accès à l'école

Durant les heures de cours, l'accès à l'enceinte de l'école est réservé aux élèves, au personnel de l'école et aux personnes exerçant une mission prévue par la loi. Toute personne étrangère à la communauté scolaire nécessite une autorisation préalable du bourgmestre.

En cas de besoin, les parents contactent l'enseignant de préférence avant le début ou après la fin des cours.

Les parents attendent leurs enfants devant la cour de l'école. Cependant, les parents sont autorisés à accompagner et/ou à venir reprendre leurs enfants dans la salle de classe en cas de nécessité (maladie/malaise/accident, handicap, après convention avec l'enseignant, etc.).

### 3. Horaires

Dans le but d'inciter les élèves à la régularité et la ponctualité, et par respect, il est primordial que tous les membres de la communauté scolaire respectent les horaires de cours.

#### Cycle 1 - Précoce

Une surveillance pour les élèves du cycle 1-précoce est garantie 10 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin des cours. Un horaire d'arrivée flexible entre 7h55 et 8h30 est prévu. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les parents déposent toujours leur enfant auprès du personnel enseignant du cycle 1-précoce.

Bien que les enfants fréquentant le cycle 1-précoce ne soient normalement pas soumis à l'obligation scolaire, il est nécessaire pour des raisons d'organisation d'excuser les absences de son enfant auprès de l'enseignant.



### Cycle 1 - Préscolaire

Une surveillance pour les élèves du cycle 1-préscolaire est garantie dans la cour de récréation 10 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin des cours. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les parents déposent leurs enfants à l'entrée de la cour avant 7h55 et 14h00.

Un horaire adapté est prévu pour les enfants de la première année du cycle. Pour ces enfants, un horaire d'arrivée flexible entre 7h55 et 8h30 est prévu, et cela pour une période d'adaptation allant jusqu'au congé de la Toussaint. Pendant cette période d'adaptation, les parents peuvent accompagner leurs enfants jusqu'à la classe.

### Cycle 2-4 :

Une surveillance pour les élèves des cycles 2 à 4 est garantie dans la cour de récréation 10 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin des cours. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les parents déposent leurs enfants à l'entrée de la cour avant 7h55 et 14h00.

### Hall sportif et Piscine

Une surveillance pour les élèves est garantie devant les infrastructures sportives 10 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin des cours.

### En général

Durant les heures de classe les élèves se trouvent sous la surveillance du titulaire de classe ou du personnel intervenant en charge de la classe.

La surveillance des élèves pendant les récréations se fait suivant un plan de surveillance établi par le comité d'école.

## 4. Absences et dispenses

### 4.1 Absences

Les élèves, à l'exception des élèves du cycle 1-précoce, sont soumis à l'obligation scolaire, ce qui inclut la fréquentation des cours, la réalisation des épreuves prescrites et la participation à toute autre activité d'ordre pédagogique organisée dans le cadre des horaires et des programmes scolaires.

Lorsqu'un élève manque les cours, les personnes titulaires de l'autorité parentale doivent informer par tout moyen le titulaire de classe et ceci dès le premier jour d'absence. Une notification écrite, sous forme papier ou électronique, doit obligatoirement être transmise dans un délai de trois jours suivant le début de l'absence.

Les seuls motifs reconnus comme légitimes sont :

- la maladie de l'élève,
- le décès d'un proche,
- un cas de force majeure.

Le titulaire de classe est en droit d'exiger un justificatif écrit attestant l'un des motifs mentionnés ci-dessus.

En cas d'absence de plus de trois jours consécutifs, un justificatif doit être obligatoirement remis au plus tard le quatrième jour d'absence au titulaire de classe.

Lors de toute absence, les parents, en étroite collaboration avec le personnel enseignant, veillent au suivi de la matière traitée et à récupérer les devoirs à l'école.

### Absences non justifiées

Si le ministre constate pour un mineur sous obligation scolaire une absence non justifiée d'au moins quarante-huit leçons au cours d'une année scolaire aux cours et activités scolaires, il met les personnes titulaires de l'autorité parentale en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception de se conformer à la loi.

Dans le cas d'une nouvelle absence non-justifiée à partir de la date de réception de la mise en demeure, le ministre en informe le tribunal de la jeunesse territorialement compétent.

### Absence au cours d'éducation physique et de natation

Une dispense du cours d'éducation physique et de natation est accordée par le titulaire de classe sur présentation d'un certificat médical ou d'une excuse écrite des parents. Sur avis du titulaire de classe, les élèves fréquenteront une autre classe.

## 4.2 Dispenses

Des dispenses de fréquentation des cours peuvent être accordées sur demande motivée des parents (formulaire disponible auprès du titulaire de classe).

Les dispenses sont accordées :

- Par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée.
- Par le président du comité d'école, pour une durée ne dépassant pas cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées ne dépasse pas quinze jours sur une même année scolaire.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut pas dépasser quinze jours, dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Sauf en cas de force majeure, les demandes de dispense sont à adresser au président du comité d'école au plus tard trois jours ouvrés avant le début de l'absence sollicitée.

## 5. Les règles de bonne conduite et le respect de la sécurité

### 5.1 Règles de bonne conduite

Le respect mutuel entre tous les membres de la communauté scolaire est demandé et se traduit notamment par :

- La politesse du langage, la contenance et les manières
- La gestion et résolution de conflits par la parole
- Le respect d'autrui et des biens personnels d'autrui
- Le respect des locaux et du matériel scolaire et pédagogique
- Le respect de l'environnement : veiller à ne pas laisser traîner des papiers ou autres déchets par terre
- La tenue vestimentaire correcte

Sans autorisation, aucun élève ne peut quitter son lieu d'activités pendant les heures de cours.

Le passage dans les corridors, les dégagements et les escaliers s'effectue en bon ordre et selon les instructions du personnel enseignant.

Pour les récréations, les élèves sortent dans la cour de l'école. En cas de fortes intempéries et sur décision du personnel enseignant en charge de la surveillance en concertation avec les titulaires de classe, il peut être décidé que les élèves passent le temps de récréation dans leurs classes respectives. L'enseignant en charge de la classe y assure la surveillance. Pour les bâtiments équipés d'un préau, les élèves restent au préau sous la responsabilité du personnel enseignant en charge de la surveillance.

Le commerce, quel qu'il soit, n'est pas autorisé à l'intérieur de l'école. Sont soumis à l'autorisation préalable du Collège des Bourgmestre et Echevins toute distribution, tout affichage et toute manifestation dans l'enceinte de l'école.

### 5.2 Sécurité

Les jeux violents et les bousculades sont interdits, de même que le jet de projectiles. En aucun cas, l'élève ne peut entrer, ni rester dans un local ou un couloir sans autorisation.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école (y compris la cour de récréation).



Il est interdit d'introduire dans l'école des objets dangereux ou susceptibles de déranger les cours.

Pour la sécurité des élèves, les règles de circulation et de stationnement aux abords des bâtiments scolaires sont à respecter. Pour la même raison, les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'école, sauf dans le cadre d'une activité pédagogique autorisée par le bourgmestre.

Tout accident survenu dans le cadre de l'activité scolaire ainsi que tout accident dont est victime un élève sur le chemin de l'école doit être signalé immédiatement au titulaire de classe qui le déclare à l'administration communale.

#### Appareils électroniques

Il est interdit aux élèves d'allumer, voire d'utiliser, des appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet dans l'enceinte de l'école, y compris la cour de récréation, les halls sportifs et les piscines, à partir de 10 minutes avant les cours.

En cas d'inobservation de cette directive, le personnel enseignant est autorisé à saisir les portables et:

- lors d'une première saisie, de le remettre à la fin des cours ;
- lors d'une deuxième saisie, de le faire récupérer par les parents de l'élève en question ;
- lors d'une troisième saisie de le remettre au président du comité d'école, qui contactera les parents pour fixer une date de récupération.

Dans chacun des cas cités ci-dessus, les parents seront avertis par courrier.

L'utilisation d'un téléphone portable par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limité au seul usage professionnel.

## 6. Sanctions pour manquements au présent règlement

Tous les membres de la communauté scolaire sont tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur. Les manquements de la part des élèves au règlement d'ordre intérieur feront l'objet d'une sanction.

Les sanctions prises à l'égard d'un élève, tout en ayant un aspect répressif, visent en tous cas à préserver les intérêts du groupe et des individus, d'une part, et surtout à amener l'élève sanctionné à prendre conscience que son comportement a été, à un moment donné, inadéquat dans le groupe dont il fait partie, d'autre part.

Toute sanction doit être individuelle et proportionnelle au manquement. Elle sera expliquée à l'élève et les parents en seront informés.

La sanction peut consister soit dans un rappel à l'ordre ou un blâme, soit dans un travail supplémentaire d'un intérêt éducatif. Les sanctions collectives sont prohibées.

Les châtimements corporels sont interdits.

Tout élève qui endommage volontairement le matériel, les aménagements, les installations ou les bâtiments de l'école, est sanctionné. L'école signale tout acte de vandalisme à l'administration communale.

Le président du comité d'école, ayant dans ses attributions d'assurer les relations avec les parents d'élèves, est le médiateur principal en cas de manquement de la part des parents au règlement d'ordre intérieur. Il signale en cas de besoin ces manquements au directeur de l'enseignement fondamental ou à l'administration communale.

La loi définit les sanctions encourues par le personnel de l'école en cas de manquement à ses obligations professionnelles.

## 7. Réunions de parents et évaluation

Une réunion de parents, par classe ou par cycle, est organisée en début de l'année scolaire. L'objectif est d'expliquer la méthode de travail ainsi que de donner un aperçu des contenus de l'année. Toutes les questions peuvent être posées à cette occasion afin de clarifier un maximum de points.

Les parents sont périodiquement informés de l'évolution de leur enfant, notamment par le biais des réunions pour les bilans intermédiaires et les bilans de fin de cycle.

Tout au long de l'année, les parents qui souhaitent s'entretenir avec les enseignants pourront le faire en prenant rendez-vous avec l'enseignant en question, et/ou avant le début ou après la fin des cours.

Les enseignants invitent les parents d'élèves à des entretiens supplémentaires en cas de besoin.

## 8. Travaux à domicile et journal de classe

### 8.1 Travaux à domicile

Dans les classes du cycle 2-4, des travaux à domicile sont réalisés par les élèves.

La fonction de ces travaux est la suivante :

- Répétition et fixation des contenus
- Réalisation des corrections
- Apprentissage d'une autogestion
- Information des parents sur l'évolution des apprentissages

Ces activités peuvent être du domaine de la mémorisation, de l'entraînement suite à un apprentissage effectué en classe, de la recherche de documents, de la préparation d'un travail de classe ou consister en l'achèvement du travail fait à l'école, ...

Le rôle des parents consiste à vérifier que ces travaux soient réalisés par leurs enfants.

### 8.2 Journal de classe et e-Bichelchen.

L'élève doit toujours être en possession de son journal de classe. Dans ce dernier, doivent figurer son adresse, les noms et numéros de téléphone des personnes susceptibles d'être prévenues en cas de nécessité. Le journal de classe doit également être apporté lors des leçons de sport et de natation. Une carte signalétique regroupant les mêmes informations peut se substituer au journal de classe pour les leçons de sport et de natation.

Plus qu'un simple aide-mémoire pour l'élève, le journal de classe est un moyen de communication privilégié entre les parents et les enseignants. Dès lors, il est important que les parents le consultent régulièrement.

Le nouvel outil numérique, l'e-Bichelchen, vient compléter le journal de classe traditionnel.

Ce journal de classe électronique est désormais accessible aux élèves des cycles 2 à 4 et permet d'échanger sur les devoirs de l'enfant.

## 9. Mot de la fin

L'application par tous les membres de la communauté scolaire des consignes figurant ci-dessus permettra d'assurer le bon fonctionnement de l'école dans l'intérêt de tous.

Des règles de fonctionnement au sein de sa propre classe peuvent être définies par le titulaire de classe.

**Le présent règlement, approuvé par le conseil communal en sa séance du 21.07.2025 après avis de la commission scolaire et du directeur de région entre en vigueur à partir du 15.09.2025.**



## Service Médico-Socio-Scolaire

Le service médico-socio-scolaire joue un rôle essentiel dans le soutien des élèves tout au long de leur parcours scolaire, de l'enseignement fondamental. Notre mission principale est de favoriser l'épanouissement des élèves en offrant une assistance médicale et sociale.

Notre service est constitué d'une équipe pluridisciplinaire comprenant des assistantes sociales, des infirmières et des médecins. Cette diversité professionnelle permet une approche globale et adaptée aux besoins spécifiques de chaque élève.

Notre équipe médico-socio-scolaire est à l'écoute et collabore avec l'enfant, les parents / représentants légaux, les enseignants, les membres de la direction régionale, les éducateurs de la Maison Relais de l'administration communale ainsi que l'équipe ESEB.

En cas de besoin nous collaborons également avec les prestataires œuvrant dans le domaine de l'aide à la jeunesse.

Notre équipe est soumise au secret professionnel.

### Notre équipe :

#### Natalia Nogueira

Infirmière diplômée

☎ (+352) 621 351 776

✉ natalia.nogueira@petange.lu

#### Ana Pinto

Infirmière diplômée

☎ (+352) 621 481 816

✉ ana.pinto@petange.lu

#### Maryse Thull

Infirmière diplômée

☎ (+352) 621 799 360

✉ maryse.thull@petange.lu

#### Esther Bianconi

Assistante sociale (écoles de Rodange)

☎ (+352) 621 989 285 ou

(+352) 50 12 51 - 2102

✉ esther.bianconi@petange.lu

#### Laura Cesario

Assistante sociale (écoles de Lamadelaine et Pétange)

☎ (+352) 621 351 775 ou

(+352) 50 12 51 - 2101

✉ laura.cesario@petange.lu

Haus bei der Kor · 1C rue de la Chiers · L-4720 Pétange

### Le volet médical

Les enfants de l'enseignement fondamental de la commune de Pétange ont un suivi médical régulier et gratuit afin de surveiller leur santé. L'équipe du volet médical scolaire se compose d'un médecin généraliste et d'un médecin dentiste et de deux infirmières diplômées.

Les examens ont comme but de détecter et de prévenir « les problèmes de santé » qui peuvent survenir dans le développement de l'enfant.

Les enfants du 1<sup>er</sup> cycle sont invités à l'examen en compagnie de leurs parents / représentants légaux.

Les enfants du cycle 2.2., 3.2. et 4.2. sont invités à l'examen et sont accompagnés par leur enseignant.

Les examens bucco-dentaires sont réalisés chez les enfants du cycle 3.1. et 4.2..

Les examens de dépistage ont lieu dans un local adapté ainsi que dans une ambiance chaleureuse tout en respectant les besoins des enfants consultés.

Avant chaque visite médicale, les parents / représentants légaux sont informés. Si un problème de santé est constaté, ils recevront un avis par courrier à l'adresse de l'enfant et sont invités à consulter le médecin afin de proposer un traitement adéquat.

### La visite médicale et le rôle de notre service

- mesurer et peser l'enfant
- contrôler la vue de l'enfant

- vérifier le carnet de vaccinations
- signaler s'il y a des rappels à faire
- faire une analyse des urines
- Le médecin regardera la gorge et les oreilles de l'enfant.
- examen des dents de la part du dentiste
- un test audio
- ausculter, regarder s'il n'a pas d'hernie ou s'il souffre d'un phimosis. Vérifier le dos de l'enfant afin de vérifier que son dos est bien droit et que ses pieds ne sont pas plats.
- L'équipe médico-socio-scolaire est à disposition des parents pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale de leur enfant.
- être à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre professionnel concerné

### Le volet social

L'école est un lieu d'apprentissage, mais aussi un espace où chaque élève doit se sentir en sécurité et soutenu. L'aide sociale en milieu scolaire vise à accompagner les élèves et leurs familles en cas de difficultés financières, sociales ou émotionnelles.

L'équipe du volet socio - scolaire se compose de deux assistantes sociales.

Les assistantes sociales accompagnent les élèves de l'enseignement fondamental et leurs familles dans leurs difficultés d'ordre social.

Elles veillent au bien-être physique, psychique et social des élèves de l'enseignement fondamental.

En collaboration avec le personnel enseignant et/ou éducatif, l'équipe des assistantes sociales identifie et surveille des situations de négligence, maltraitance physique ou psychique ou d'abus.

Elles orientent, conseillent et guident le personnel enseignant dans toute question d'ordre social et socio-éducatif.





## Que faire lorsque votre enfant a un traitement médicamenteux à prendre à l'école?



### Parents/Responsables de l'enfant :

1. **Inform**er l'**enseignant(e)** sur le traitement médicamenteux de votre enfant.
2. **D**emander à l'**enseignant(e)** la fiche de « délégation de soins ».
3. **A**pporter l'**ordonnance médicale** (indiquant la posologie, la fréquence, et la voie d'administration) et la fiche « délégation de soins » remplie.
4. **A**pporter les **médicaments** dans leur boîte d'origine, clairement étiquetée au nom de l'enfant.

### Enseignant(e) :

- Fournira la fiche de « délégation de soins » à compléter.

### Service médico-socio-scolaire :

- Mettra en place une trousse de premiers secours pour le traitement de votre enfant.

Nous restons à votre disposition en cas de besoin.

Merci pour votre collaboration

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet:  
<https://petange.lu/administration/smss>



Haus bei der Kor · 1C rue de la Chiers · L-4720 Pétange

## Que faire lorsque votre enfant a un traitement médicamenteux à prendre et qu'il part en colonie ?



### Parents/Responsables de l'enfant :

1. **Inform**er l'**enseignant(e)** sur le traitement médicamenteux de votre enfant.
2. **D**emander à l'**enseignant(e)** la fiche de « délégation de soins ».
3. **A**pporter l'**ordonnance médicale** (indiquant la posologie, la fréquence, et la voie d'administration) et la fiche « délégation de soins » remplie.
4. **A**pporter les **médicaments** le jour du départ, dans leur boîte d'origine, clairement étiquetée au nom de l'enfant.

### Enseignant(e) :

- Fournira la fiche de « délégation de soins » à compléter.

### Service médico-socio-scolaire :

- Mettra en place une trousse de premiers secours pour le traitement de votre enfant.

Nous restons à votre disposition en cas de besoin.

Merci pour votre collaboration

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet:  
<https://petange.lu/administration/smss>



Haus bei der Kor · 1C rue de la Chiers · L-4720 Pétange



## Que faire lorsque votre enfant a un traitement médicamenteux à prendre et qu'il part en classe neige ?



### Parents/Responsables de l'enfant :

1. **Informez l'enseignant(e)** sur le traitement médicamenteux de votre enfant.
2. **Demandez à l'enseignant(e)** la fiche de « délégation de soins ».
3. **Apportez l'ordonnance médicale** (indiquant la posologie, la fréquence, et la voie d'administration) et la fiche « délégation de soins » remplie.
4. **Apportez les médicaments** dans leur boîte d'origine, clairement étiquetée avec le nom de l'enfant, le jour du départ.

### Enseignant(e) :

- Fournira la fiche de « délégation de soins » à compléter.

### Service médico-socio-scolaire :

- Mettra en place une trousse de premiers secours pour le traitement de votre enfant.

**Nous restons à votre disposition en cas de besoin.**

Merci pour votre collaboration

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet:  
<https://petange.lu/administration/smss>



Haus bei der Kor · 1C rue de la Chiers · L-4720 Pétange

## Que faut-il faire en cas d'un projet d'accueil individualisé (PAI) de votre enfant ?



Vous avez reçu un **PAI** établi par un spécialiste, pédiatre ou médecin traitant votre enfant:

- Veuillez contacter le service médico-socio-scolaire et en même temps le titulaire ainsi que le préposé de la maison relais.
- Veuillez apporter les médicaments prescrits à l'école / maison relais.

### Le service médico-socio-scolaire se charge:

- De récupérer le **PAI** et de l'envoyer au Ministère, division médecine scolaire, pour signature.
- De mettre en place la trousse de secours.
- D'organiser une réunion d'information avec le personnel encadrant, le personnel de la maison relais et les parents / responsables.

### Important à retenir:

- Veuillez communiquer et fournir les documents et médicaments en cas de changement ou de nouveau **PAI**.
- Veuillez vérifier la date de péremption des médicaments.
- Le 15 juillet, veuillez récupérer dans le sac d'école de votre enfant les médicaments rendus par la/le titulaire.
- **Pour la rentrée scolaire, veuillez apporter les médicaments.**

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet:  
<https://petange.lu/administration/smss>



Haus bei der Kor · 1C rue de la Chiers · L-4720 Pétange



## Que faut-il faire lorsque vous avez reçu un avis médical?



Vous avez reçu un avis médical établi par le médecin scolaire pour votre enfant. Voici comment procéder:

1. Veuillez prendre rendez-vous soit chez un pédiatre, resp. le médecin traitant ou dentiste.
2. Veuillez apporter l'avis au rendez-vous afin que le médecin puisse faire le suivi chez votre enfant.
3. Veuillez envoyer l'avis rempli par le médecin au service médico-socio-scolaire de la Commune de Pétange.
4. Notre service se charge de traiter l'avis avec beaucoup de respect et sous protection des données.



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet:  
<https://petange.lu/administration/smss>



Haus bei der Kor · 1C rue de la Chiers · L-4720 Pétange

## Ramassage scolaire

L'administration communale de Pétange offre aux élèves fréquentant une école des cycles 1 à 4 (sauf les élèves du précoce) se situant sur le territoire des localités Pétange et Rodange la possibilité d'emprunter le bus du ramassage scolaire et ceci à titre gratuit.

Une surveillante se trouve à bord de chaque bus garantissant le ramassage scolaire. Les enfants doivent se conformer aux instructions des surveillantes ainsi qu'aux ordres du chauffeur.

A cet effet, le service Enseignement adresse un courrier aux parents des élèves habitant à une distance importante des établissements scolaires ; le périmètre des distances étant fixé selon les places disponibles dans le bus du ramassage scolaire.

Les élèves autorisés à prendre le bus recevront par courrier un titre de transport qu'ils doivent porter visiblement lors de chaque trajet.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit dans le bus:

- de laisser trainer les sacs et cartables dans le couloir de circulation
- de se battre, de crier et de jouer dans le bus
- de se lever et de courir dans le bus
- de manger et de boire
- de gêner ou distraire le conducteur
- d'utiliser un téléphone portable
- de déranger les autres enfants
- de poser les pieds sur les sièges
- de toucher aux poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes et extincteurs

### Ramassage scolaire à Pétange 2025 / 2026

#### ALLER

| Tour 1               | Arrêts                    | Horaire | Horaire |
|----------------------|---------------------------|---------|---------|
| Rue d'Athus          | Athuser Strooss           | 07h28   | 13h38   |
| Rue d'Athus          | Op der Kräizheck          | 07h29   | 13h39   |
| Route de Longwy      | Porte Lamadelaine         | 07h31   | 13h41   |
| Rue de l'Eglise      | <b>Bâtiment Am Park</b>   | 07h35   | 13h45   |
| Rue de la Résistance | Résistance                | 07h41   | 13h51   |
| Rue de Luxembourg    | Cité CFL                  | 07h42   | 13h52   |
| Rue Mathias Adam     | <b>Bâtiment An Eigent</b> | 07h49   | 13h59   |

#### RETOUR

| Primaire Tour 1      | Arrêts                    | Horaire | Horaire |
|----------------------|---------------------------|---------|---------|
| Rue Mathias Adam     | <b>Bâtiment An Eigent</b> | 12h15   | 15h58   |
| Rue de Luxembourg    | Cité CFL                  | 12h20   | 16h03   |
| Rue de la Résistance | Cité Nangeroni            | 12h22   | 16h05   |
| Rue de l'Eglise      | <b>Bâtiment Am Park</b>   | 12h25   | 16h10   |
| Rue d'Athus          | Athuser Strooss           | 12h28   | 16h13   |
| Rue d'Athus          | Op der Kräizheck          | 12h29   | 16h15   |
| Route de Longwy      | Porte Lamadelaine         | 12h33   | 16h20   |

| Pré-scolaire Tour 1: | Arrêts                    | Horaire |
|----------------------|---------------------------|---------|
| Rue Mathias Adam     | <b>Bâtiment An Eigent</b> | 11h50   |
| Rue de Luxembourg    | Cité CFL                  | 11h55   |
| Rue de la Résistance | Cité Nangeroni            | 11h59   |





ALLER

| Tour 2            | Arrêts             | Horaire | Horaire |
|-------------------|--------------------|---------|---------|
| Rue Prinzenberg   | Prinzenberg        | 07h23   | 13h33   |
| Rue Prinzenberg   | Prinzenberg        | 07h24   | 13h34   |
| Rue de Niederkorn | Prinzenberg        | 07h27   | 13h37   |
| Rue de Niederkorn | Oberst Daessent    | 07h28   | 13h38   |
| Rue de Niederkorn | Beim Kiirfecht     | 07h29   | 13h39   |
| Rue de l'Eglise   | Bâtiment Am Park   | 07h34   | 13h44   |
| Rue d'Athus       | Athuser Strooss    | 07h36   | 13h46   |
| Rue d'Athus       | Op der Kräizheck   | 07h37   | 13h47   |
| Route de Longwy   | Porte Lamadelaine  | 07h40   | 13h50   |
| Rue Mathias Adam  | Bâtiment An Eigent | 07h45   | 13h55   |

RETOUR

| Primaire Tour 2   | Arrêts             | Horaire | Horaire |
|-------------------|--------------------|---------|---------|
| Rue Mathias Adam  | Bâtiment An Eigent | 12h15   | 15h53   |
| Route de Longwy   | Porte Lamadelaine  | 12h18   | 15h56   |
| Rue d'Athus       | Op der Kräizheck   | 12h20   | 15h58   |
| Rue d'Athus       | Athuser Strooss    | 12h22   | 16h00   |
| Rue de l'Eglise   | Bâtiment Am Park   | 12h30   | 16h08   |
| Rue Prinzenberg   | Prinzenberg        | 12h35   | 16h15   |
| Rue Prinzenberg   | Prinzenberg        | 12h36   | 16h16   |
| Rue de Niederkorn | Prinzenberg        | 12h37   | 16h18   |
| Rue de Niederkorn | Oberst Daessent    | 12h38   | 16h19   |
| Rue de Niederkorn | Beim Kiirfecht     | 12h39   | 16h20   |

| Préscolaire Tour 2: | Arrêts             | Horaire |
|---------------------|--------------------|---------|
| Rue Mathias Adam    | Bâtiment An Eigent | 11h50   |
| Route de Longwy     | Porte Lamadelaine  | 11h53   |
| Rue d'Athus         | Op der Kräizheck   | 11h55   |
| Rue d'Athus         | Athuser Strooss    | 11h57   |
| Rue Prinzenberg     | Prinzenberg        | 12h07   |
| Rue Prinzenberg     | Prinzenberg        | 12h08   |
| Rue de Niederkorn   | Prinzenberg        | 12h09   |
| Rue de Niederkorn   | Oberst Daessent    | 12h11   |
| Rue de Niederkorn   | Beim Kiirfecht     | 12h12   |



Ramassage scolaire à Rodange 2025 / 2026

ALLER

| Tour 1                    | Arrêts              | Horaire | Horaire |
|---------------------------|---------------------|---------|---------|
| (1) Route de Longwy       | Schlackemillen      | 07h30   | 13h32   |
| (1) Route de Longwy       | Wissi               | 07h31   | 13h33   |
| (1) Bâtiment Fonderie     | Fonderie            | 07h33   | 13h35   |
| (1) Rue Fontaine d'Olière | Fontaine d'Olière   | 07h34   | 13h36   |
| (1) Rue du Clopp          | Siole               | 07h35   | 13h37   |
| (1) Rue du Clopp          | Croix-St-Pierre     | 07h36   | 13h38   |
| (1) Rue du Clopp          | Lavoir (Waeschbuer) | 07h37   | 13h39   |
| Rue de la Fontaine        | Nidderreideng       | 07h41   | 13h44   |
| Rue Jos Philippart        | Rue Jos Philippart  | 07h42   | 13h45   |
| Centre Sportif Rodange    | Sportshal           | 07h46   | 13h49   |
| Bâtiment Neiwiss          | Neiwiss             | 07h48   | 13h51   |
| Route de Longwy           | Schlackemillen      | 07h52   | 13h55   |
| Route de Longwy           | Wissi               | 07h53   | 13h56   |
| Bâtiment Fonderie         | Fonderie            | 07h55   | 13h58   |

(1) Arrêts destinés uniquement aux élèves qui se rendent au bâtiment Am Paesch

RETOUR

| Tour 1                 | Arrêts              | Horaire | Horaire |
|------------------------|---------------------|---------|---------|
| Centre Sportif Rodange | Sportshal           | 12h07   | 15h47   |
| Route de Longwy        | Schlackemillen      | 12h10   | 15h50   |
| Route de Longwy        | Wissi               | 12h11   | 15h51   |
| Bâtiment Fonderie      | Fonderie            | 12h13   | 15h53   |
| Rue Fontaine d'Olière  | Fontaine d'Olière   | 12h16   | 15h56   |
| Rue du Clopp           | Siole               | 12h18   | 15h58   |
| Rue du Clopp           | Croix St-Pierre     | 12h19   | 15h59   |
| Rue du Clopp           | Lavoir (Waeschbuer) | 12h20   | 16h00   |
| Bâtiment Neiwiss       | Zauberschoul        | 12h23   | 16h03   |
| rue de la Gendarmerie  | Neiwiss/Eglise      | 12h24   | 16h04   |
| Rue Jos Philippart     | Rue Jos Philippart  | 12h27   | 16h07   |
| Rue de la Fontaine     | Nidderreideng       | 12h30   | 16h10   |

| Cycle 1 préscolaire:  | Arrêts              | Horaire |
|-----------------------|---------------------|---------|
| Bâtiment Neiwiss      | Zauberschoul        | 11h45   |
| Rue Jos Philippart    | Rue Jos Philippart  | 11h47   |
| Rue de la Fontaine    | Nidderreideng       | 11h49   |
| Route de Longwy       | Schlackemillen      | 11h54   |
| Route de Longwy       | Wissi               | 11h55   |
| Bâtiment Fonderie     | Fonderie            | 11h56   |
| Rue Fontaine d'Olière | Fontaine d'Olière   | 11h58   |
| Rue du Clopp          | Siole               | 12h00   |
| Rue du Clopp          | Croix St-Pierre     | 12h01   |
| Rue du Clopp          | Lavoir (Waeschbuer) | 12h03   |



**ALLER**

| Tour 2                        | Arrêts              | Horaire      | Horaire      |
|-------------------------------|---------------------|--------------|--------------|
| Rue du Clopp                  | Lavoir (Waeschbuer) | 07h35        | 13h41        |
| Rue du Clopp                  | Croix St-Pierre     | 07h37        | 13h43        |
| Rue du Clopp                  | Siole               | 07h38        | 13h44        |
| Rue Fontaine d'Olière         | Fontaine d'Olière   | 07h40        | 13h45        |
| <b>Bâtiment Fonderie</b>      | <b>Fonderie</b>     | <b>07h45</b> | <b>13h50</b> |
| Route de Longwy               | Wissi               | 07h47        | 13h51        |
| Route de Longwy               | Schlackemillen      | 07h48        | 13h53        |
| <b>Centre Sportif Rodange</b> | <b>Sportshal</b>    | <b>07h49</b> | <b>13h54</b> |
| <b>Bâtiment Neiwiss</b>       | <b>Zauberschoul</b> | <b>07h51</b> | <b>13h56</b> |

**RETOUR**

| Tour 2                       | Arrêts                | Horaire      | Horaire      |
|------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|
| <b>rue de la Gendarmerie</b> | <b>Neiwiss/Eglise</b> | <b>12h10</b> | <b>15h50</b> |
| Route de Longwy              | Schlackemillen        | 12h15        | 15h55        |
| Route de Longwy              | Wissi                 | 12h17        | 15h57        |
| Bâtiment Fonderie            | Fonderie              | 12h19        | 15h59        |
| <b>Bâtiment Neiwiss</b>      | <b>Zauberschoul</b>   | <b>12h21</b> | <b>16h01</b> |
| <b>rue de la Gendarmerie</b> | <b>Neiwiss/Eglise</b> | <b>12h22</b> | <b>16h02</b> |
| Route de Longwy              | Schlackemillen        | 12h27        | 16h07        |
| Route de Longwy              | Wissi                 | 12h29        | 16h09        |
| Bâtiment Fonderie            | Fonderie              | 12h31        | 16h10        |
| Rue Fontaine d'Olière        | Fontaine d'Olière     | 12h35        | 16h14        |
| Rue du Clopp                 | Siole                 | 12h36        | 16h15        |
| Rue du Clopp                 | Croix St-Pierre       | 12h37        | 16h16        |
| Rue du Clopp                 | Lavoir (Waeschbuer)   | 12h38        | 16h17        |

## Pedibus Lamadelaine

Ce projet vise à accompagner les enfants de manière sécurisée à pied jusqu'à l'école «Beim Tètel-bierg», tout en favorisant la mobilité douce, l'autonomie et la convivialité dans le quartier.

4 lignes sont prévues :

- Millewee
- Kasärewee
- Kirchewee
- Wisewee

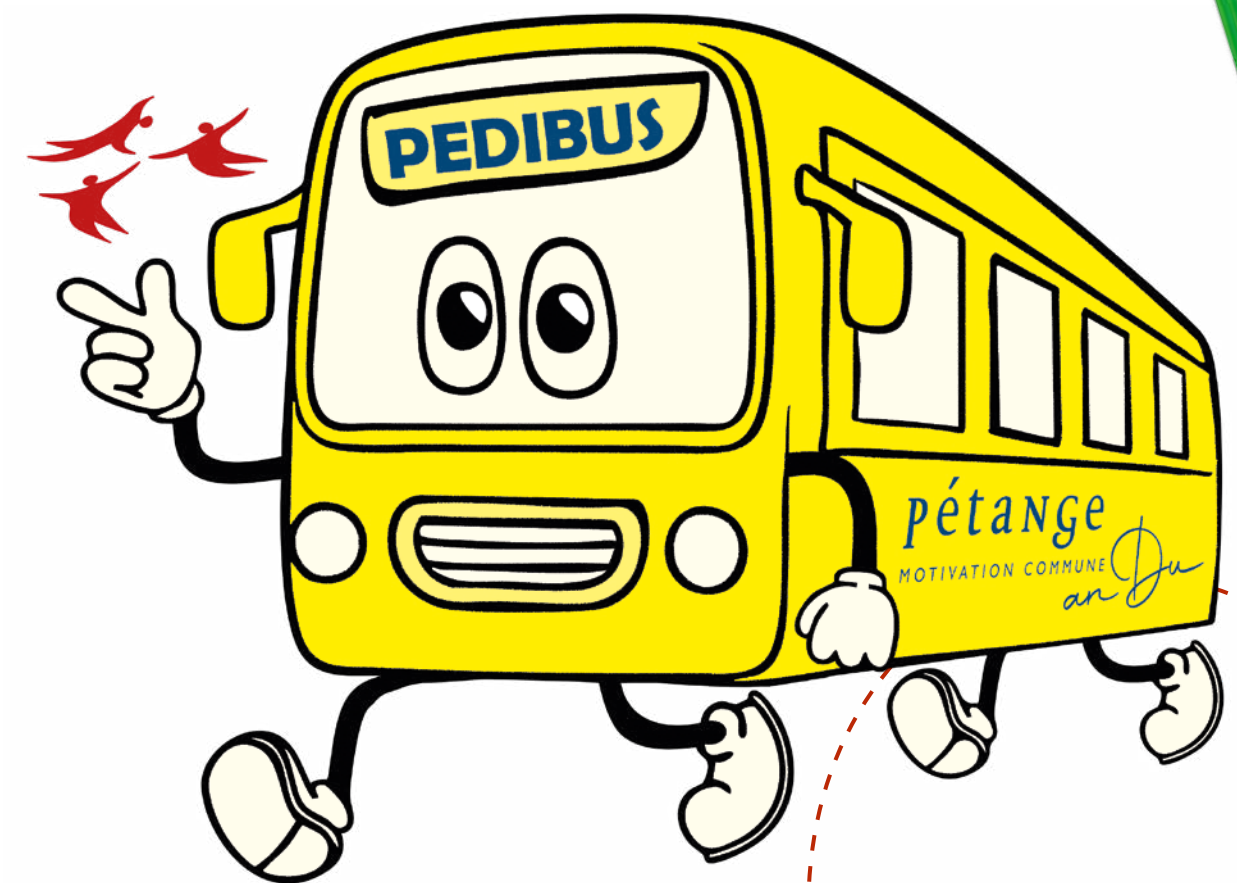
Chaque ligne a des arrêts clairement identifiés et suit un horaire fixe. Les enfants sont encadrés par des accompagnateurs formés, reconnaissables à leurs gilets fluorescents.

Horaires des départs et retours :

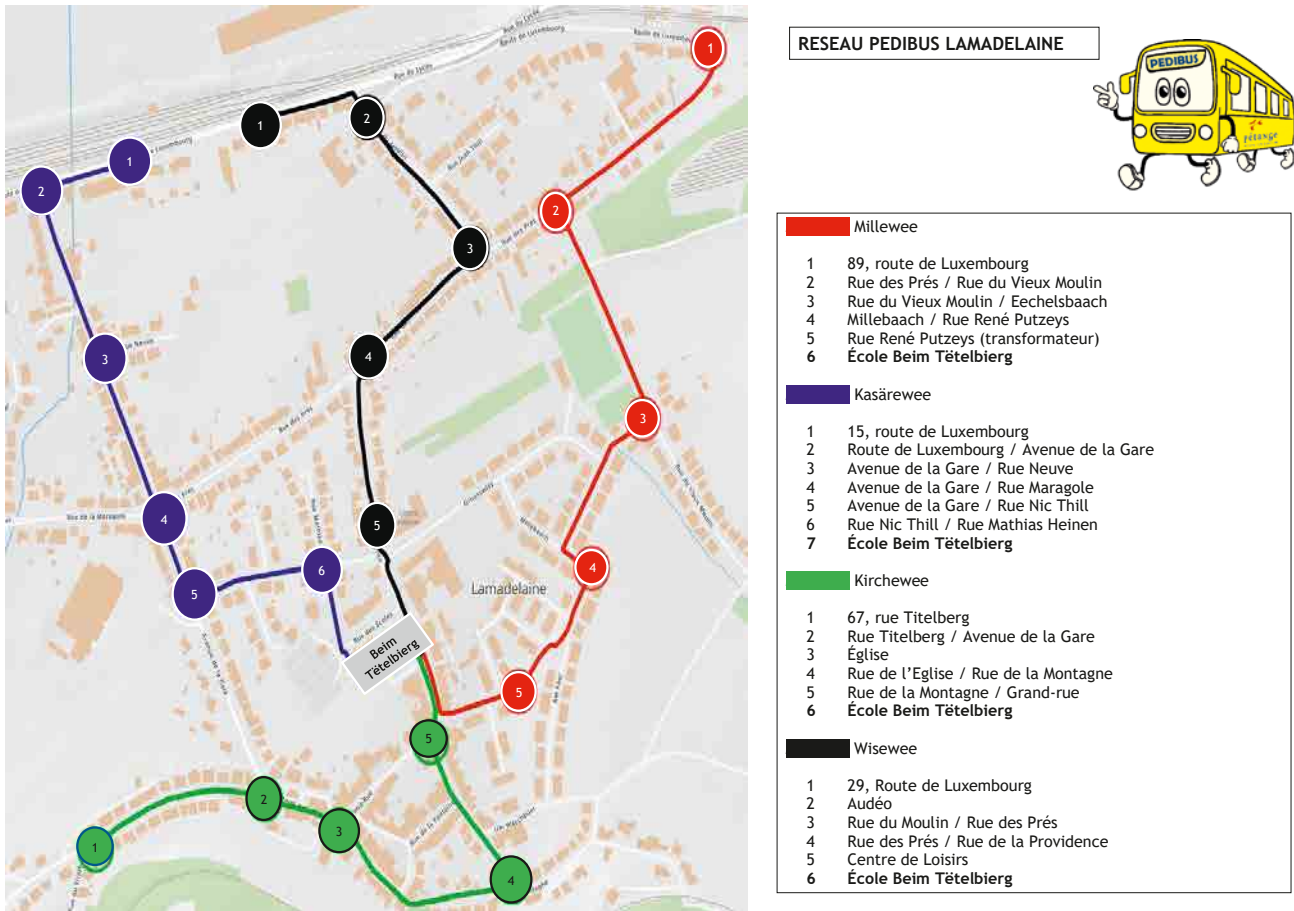
- Matin : départ depuis les différents arrêts de quartier
- Retour à midi : mardi et jeudi à 12h15
- Retour après-midi : lundi, mercredi, vendredi à 15h55

Nous appelons tous les conducteurs à redoubler de vigilance, notamment :

- À proximité des zones 30, où les piétons ont toujours la priorité, même en l'absence de passage piéton
- Aux heures de passage du Pedibus
- En laissant les trottoirs et accès piétons libres de toute obstruction







| KIRCHEWEE                            |                           |                   |              |              |
|--------------------------------------|---------------------------|-------------------|--------------|--------------|
|                                      | Lundi, Mercredi, Vendredi |                   | Mardi, Jeudi |              |
|                                      | Aller matin               | Retour après-midi | Aller matin  | Retour matin |
| 67, rue Titelberg                    | 7.25                      | 16.14             | 7.25         | 12.34        |
| Rue Titelberg / Avenue de la Gare    | 7.29                      | 16.10             | 7.29         | 12.30        |
| Eglise                               | 7.32                      | 16.07             | 7.32         | 12.27        |
| Rue de l'église / rue de la Montagne | 7.37                      | 16.02             | 7.37         | 12.22        |
| Rue de la Montagne / Grand-rue       | 7.41                      | 15.58             | 7.41         | 12.18        |
| Ecole Beim Tëtelbiërg                | 7.44                      | 15.55             | 7.44         | 12.15        |

| WISEWEE                             |                           |                   |              |              |
|-------------------------------------|---------------------------|-------------------|--------------|--------------|
|                                     | Lundi, Mercredi, Vendredi |                   | Mardi, Jeudi |              |
|                                     | Aller matin               | Retour après-midi | Aller matin  | Retour matin |
| 29, route de Luxembourg             | 7.30                      | 16.12             | 7.30         | 12.32        |
| Audéo                               | 7.33                      | 16.09             | 7.33         | 12.29        |
| Rue du Moulin / rue des Prés        | 7.37                      | 16.05             | 7.37         | 12.25        |
| Rue des Prés / rue de la Providence | 7.40                      | 16.02             | 7.40         | 12.22        |
| Centre de loisirs                   | 7.44                      | 15.58             | 7.44         | 12.18        |
| Ecole Beim Tëtelbiërg               | 7.47                      | 15.55             | 7.47         | 12.15        |

| MILLEWEE                           |                           |                   |              |              |
|------------------------------------|---------------------------|-------------------|--------------|--------------|
|                                    | Lundi, Mercredi, Vendredi |                   | Mardi, Jeudi |              |
|                                    | Aller matin               | Retour après-midi | Aller matin  | Retour matin |
| 89, route de Luxembourg            | 7.25                      | 16.17             | 7.25         | 12.37        |
| Rue des prés / rue du vieux Moulin | 7.30                      | 16.12             | 7.30         | 12.32        |
| Rue du vieux Moulin / Eechelsbaach | 7.35                      | 16.07             | 7.35         | 12.27        |
| Millebaach / Rue René Putzeys      | 7.39                      | 16.03             | 7.39         | 12.23        |
| rue René Putzeys                   | 7.42                      | 16.00             | 7.42         | 12.20        |
| Ecole Beim Tëtelbiërg              | 7.47                      | 15.55             | 7.47         | 12.15        |

| KASÄREWEE                               |                           |                   |              |              |
|-----------------------------------------|---------------------------|-------------------|--------------|--------------|
|                                         | Lundi, Mercredi, Vendredi |                   | Mardi, Jeudi |              |
|                                         | Aller matin               | Retour après-midi | Aller matin  | Retour matin |
| 15, route de Luxembourg                 | 7.25                      | 16.15             | 7.25         | 12.35        |
| Route de Luxembourg / Avenue de la Gare | 7.29                      | 16.11             | 7.29         | 12.31        |
| Avenue de la Gare / rue Neuve           | 7.32                      | 16.08             | 7.32         | 12.28        |
| Avenue de la Gare / rue Maragole        | 7.37                      | 16.03             | 7.37         | 12.23        |
| Avenue de la Gare / rue Nic Thill       | 7.39                      | 16.01             | 7.39         | 12.21        |
| Rue Nic Thill / Rue Mathias Heinen      | 7.42                      | 15.58             | 7.42         | 12.18        |
| Ecole Beim Tëtelbiërg                   | 7.45                      | 15.55             | 7.45         | 12.15        |





## Classe de neige

Bien que l'Association des Classes de Neige de la Commune de Pétange ait été officiellement fondée le 19 juillet 1988, l'organisation de séjours à la montagne fait partie des traditions éducatives locales depuis bien plus longtemps. En effet, bien avant la création de l'asbl, les enseignants de la commune avaient déjà pris l'initiative d'emmener leurs élèves à la découverte des paysages alpins, principalement en Autriche. Ces voyages avaient pour objectif de mêler l'apprentissage à l'aventure, tout en offrant aux enfants une expérience inoubliable en dehors du cadre scolaire habituel.

L'association s'est donc structurée autour de ces valeurs fondatrices afin de garantir une continuité, une organisation optimale et une sécurité maximale pour tous les participants. Le comité d'organisation, pilier central de la structure, est composé de 13 membres, incluant au minimum 7 enseignants et 6 moniteurs ou monitrices. Cette diversité de profils permet de répondre efficacement aux besoins pédagogiques, logistiques et humains que requiert un tel projet.

Le but principal de l'association est d'organiser des voyages éducatifs à l'étranger, en combinant la pratique du ski alpin à la vie en collectivité, dans un environnement naturel stimulant et dépayçant. Ces séjours sont l'occasion pour les élèves d'apprendre à vivre ensemble, à développer leur autonomie, leur esprit d'équipe, et à découvrir une culture différente de la leur.

Les séjours durent généralement une semaine et sont encadrés par un personnel qualifié en nombre suffisant pour assurer la sécurité, le bon déroulement des activités et l'accompagnement pédagogique. Chaque classe est suivie par son titulaire, assisté d'un ou d'une monitrice. De plus, un médecin est toujours présent afin de répondre à tous besoins de santé, garantissant ainsi une prise en charge immédiate en cas de blessure ou de maladie. Les moniteurs et monitrices, quant à eux, jouent un rôle clé dans l'animation du groupe, la cohésion sociale, ainsi que dans l'encadrement sportif et récréatif des élèves.

Ces classes de neige sont bien plus qu'un simple voyage scolaire : elles représentent une expérience humaine et éducative complète, inscrite dans une dynamique de développement personnel et de citoyenneté active.



Schoulbuert Gemeng Péiteng



Depuis l'année scolaire 2017/2018, il existe une section LASEP dans les écoles de Pétange, Lamadelaine s'est ajoutée en 2023/2024. Depuis cette année scolaire, Rodange y participe également.

Ces sections offrent aux élèves des cycles 1 à 4 la possibilité de pratiquer du sport une fois par semaine en dehors des heures de cours. Les activités sportives sont encadrées par des dirigeant(e)s engagés et compétents.



Cette année scolaire, 180 élèves sont inscrits à la LASEP de la commune de Pétange.

L'objectif est de faire découvrir aux élèves une variété de sports et de leur transmettre le plaisir de bouger.

La LASEP a également participé à diverses manifestations, notamment des tournois de basketball, de handball et de football, ainsi que le « Butzendag » pour les plus jeunes élèves passionnés de sport.

### CONTACTS

**Nadine Berens**  
Secrétaire AS Pétange  
✉ [nadine.berens@education.lu](mailto:nadine.berens@education.lu)

**Bob Bernard**  
Secrétaire AS Lamadelaine  
✉ [bob.bernard@education.lu](mailto:bob.bernard@education.lu)

**Andy Schoetter**  
Secrétaire AS Rodange  
✉ [andy.schoetter@education.lu](mailto:andy.schoetter@education.lu)





## Activités nature « Beim Millejängi » et autour de la Rollenger Millen

La *Rollenger Millen*, située à Lamadelaine, fut mentionnée pour la première fois dans un document datant de 1442. Toutefois, certains indices suggèrent que les anciens Romains y transformaient déjà du grain en farine il y a près de 2000 ans.

Le dernier meunier à avoir vécu et travaillé ici fut Johann Franck, surnommé *Millejängi*, qui maintient l'activité du moulin pendant cinq générations, jusqu'à la fin de l'année 1954.

*Millejängi* vendit la *Rollenger Millen* à la Commune de Pétange. Plusieurs années plus tard, elle fut acquise aux enchères par André Grisse, qui la restaura avec passion et remit même les meules en activité. Après de nombreuses années de travail et des investissements conséquents, il revendit le moulin à l'État luxembourgeois.

Pendant des décennies, le cliquetis de la roue du moulin et le murmure de l'eau restèrent silencieux. Seules les grenouilles semblaient encore être les paisibles habitantes du bassin du moulin — jusqu'à ce que la Commune de Pétange décide de signer un bail avec l'État et de redonner vie à la *Rollenger Millen*.

Après avoir obtenu le feu vert de l'Institut national pour le patrimoine architectural, divers aménagements extérieurs ainsi que des améliorations en matière de sécurité purent être réalisés. Le moulin fut alors transformé en un petit musée, certes modeste, mais très intéressant.

Une cuisine professionnelle fut également installée, permettant ainsi d'utiliser les lieux à des fins touristiques et pédagogiques.



Par exemple, le service Culture et communications de la Commune de Pétange organise régulièrement des ateliers de cuisine, de fabrication de pizzas, de grillades, ainsi qu'une fête annuelle *d'Rollenger Millefest*, qui attire petits et grands de toute la région.

En semaine, des élèves des cycles 1 à 4 des écoles fondamentales de toute la Commune de Pétange peuvent y passer une journée scolaire.

Il ne s'agit toutefois pas de cours classiques de mathématiques ou de langues, mais d'activités pédagogiques montrant comment l'on produisait autrefois l'énergie nécessaire pour moudre le grain en farine.

Après avoir étudié la roue à eau et les meules, les élèves préparent de délicieuses pâtisseries qu'ils peuvent ensuite emporter chez eux.

De plus, la *Rollenger Millen* constitue un excellent point de départ pour des promenades en nature, notamment dans le *Fuussbësch* voisin, dans la réserve naturelle du *Giele Botter*, ou encore vers les fouilles romaines du *Tëtelbiërg*.

Les étangs de pêche de Lamadelaine tout proches enchantent également les visiteurs, surtout le matin, lorsque l'activité des oiseaux aquatiques et des têtards est particulièrement intense.

D'autres activités proposées aux classes scolaires comprennent des jeux de teambuilding avec fabrication de pizzas, la production de jus de pommes frais, du géocaching, ainsi que des ateliers pédagogiques autour de thèmes tels que l'électricité, le commerce équitable, les abeilles, les papillons, les chouettes, les chauves-souris et les grenouilles — pour n'en citer que quelques-uns.

**Bertolini Laurent**

✉ laurent.bertolini@education.lu





# BROCHURE



Download



TIPPS A FLOTT PLAZE FIR E SUMMER OUNI BILDSCHIERM

CONSEILS ET LIEUX SYMPAS POUR UN ÉTÉ SANS ÉCRAN

TIPS AND COOL PLACES FOR A SCREEN-FREE SUMMER

Kanneräe  
liichten  
**Offline**  
méi hell



## Commission scolaire

La commission scolaire est un organe politique mis en place par le conseil communal de chaque commune. Elle comprend des représentants des différents partis politiques, ainsi que des représentants du personnel enseignant et des parents d'élèves. Elle est présidée par le bourgmestre qui, souvent, délègue cette fonction à l'échevin en charge des affaires scolaires.

La composition des membres de la commission scolaire communale est régie par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, Articles 50 à 52.

La commission scolaire se réunit au moins une fois par trimestre, conformément aux dispositions du Règlement grand-ducal du 28 mai 2009 et peut se saisir de toutes les matières qui se réfèrent à l'école, les discuter ainsi qu'émettre des avis dans le cadre de ses compétences. Elle fait le lien entre les parents et les représentants politiques.

### Président:

Martins Dias André

### Délégues du conseil communal:

Agostino Barbara

Bernard Vicky

Hurt Jeff

Meireles Anabela

Roos Viviane

Schrank Jeff

### Délégues du corps enseignant:

Jentges Olivier

Pütz Steve

Schrank Guy

### Directeur régional:

Weirig Laurent

### Délégues des parents d'élèves:

Moreira Azevedo Carole (Péiteng)

Paiva Paulo (Rodange)

Soares de Macedo David (Lamadelaine)

### Secrétaire:

Lapenna Loredana





## Représentants des parents d'élèves

### Le rôle des parents d'élèves à l'enseignement fondamental :

Le partenariat entre l'enseignant et les parents d'élèves est ancré dans l'article 47 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Il y est précisé que les premiers partenaires des parents sont le titulaire de la classe et l'équipe pédagogique. Régulièrement les parents et les enseignants procèdent à des échanges individuels et des réunions d'information et de concertation sont organisées. La base juridique pour la représentation des parents d'élèves se trouve dans les articles 48 et suivants de la loi précitée.

Durée du mandat: trois ans. Le mandat des représentants actuels se termine cette année. Des élections auront lieu en octobre 2025.

### Missions des représentants :

Sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité d'école, pour discuter, et le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de développement scolaire élaborés par le comité d'école:

- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
- formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

Nombre de réunions: Il y a au moins trois réunions par année scolaire.

### Le représentant des parents d'élèves au niveau communal

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves s'exerce à travers la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal. Selon l'article 50, la commission scolaire a les missions suivantes :

- donner son avis au conseil communal sur l'organisation scolaire et le plan de développement scolaire et formuler des propositions dans ce domaine;
- faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et du plan de développement scolaire;
- promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal;
- émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles;
- participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

*Les représentants des parents d'élèves ne sont pas mentionnés dans cette version du livret, les élections ayant lieu au mois d'octobre 2025. Une mise à jour contenant les noms des parents élus sera communiquée après les élections.*

## Direction de l'enseignement fondamental Pétange (DR 03)

L'inspection de l'enseignement fondamental est structurée en 15 directions de l'enseignement fondamental, gérées par des équipes composées d'un directeur et de deux à quatre directeurs adjoints. Elles assument les missions de gestion et surveillance pédagogique des écoles – mais aussi la coordination de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

Les directions de l'enseignement fondamental sont réparties dans tout le pays selon un découpage qui prend en compte le nombre d'élèves, le nombre d'enseignants, d'écoles, de communes, les distances entre les écoles.

Implantées au niveau régional, les directions peuvent répartir les ressources pédagogiques et les effectifs au plus près du besoin des écoles et de la population locale. La structure régionale permet aussi un meilleur échange d'expériences et d'informations entre les écoles, au profit d'un meilleur développement de la qualité scolaire.

Au sein de la direction de l'enseignement fondamental, un directeur adjoint est responsable de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Il dirige la commission d'inclusion. Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) sont rattachées aux directions.

### Les missions des directions de l'enseignement fondamental

Dans le détail, les directions de l'enseignement fondamental sont en charge de :

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

### Après concertation avec les présidents des comités d'école, les directions de l'enseignement fondamental :

- organisent les mesures d'inclusion scolaire;
- suivent la mise en œuvre des plans de développement de l'établissement scolaire;
- déterminent les priorités en matière de développement professionnel des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

#### Communes :

Dippach, Garnich, Käerjeng et Pétange

#### Directeur de région :

- WEIRIG Laurent

#### Directeurs de région adjoints:

- PIERRARD Christian
- POIGNARD Nadine
- TRIERWEILER Diane

#### Chargée de gestion administrative :

- MOMPER Julie

#### Secrétariat :

- BERTHLE Sarah (Tél: 247-55156)
- FUNCK Sandra (Tél: 247-55140)
- MARTH Catherine
- SCHUMMER Natascha (Tél: 247-55141)

#### Secrétariat commission d'inclusion :

- BAUM Carole (Tél: 247-55135)
- HOSCH Sonja (Tél: 247-55136)
- SCHMITT Tom (Tél: 247-55137)

**Adresse & Contact :** 4-6, Op de Géieren (1er étage) · L-4970 Sprinkange · Tél.: 247-55140 / 247-55141  
E-Mail: secretariat.petange@men.lu



## Adresses utiles

### Péitenger Jugendhaus A.S.B.L

Centre de rencontre pour jeunes de 12 à 26 ans, proposant activités, accompagnement éducatif, aide administrative, ateliers créatifs et de cuisine, projets collectifs, etc.

**Adresse:** 1, place de la Libération · L-4753 Pétange  
(Antenne de Rodange également au 8, rue de la Minière à Rodange)  
☎ (+352) 50 12 51 – 6900  
🌐 [www.peitenger-jh.lu](http://www.peitenger-jh.lu)

### Service national de la jeunesse (SNJ)

Service public luxembourgeois chargé de mettre en œuvre la politique jeunesse, centre de ressources pour le secteur Jeunesse, etc.

☎ (+352) 247-86465  
🌐 [www.snj.public.lu](http://www.snj.public.lu)

### Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA)

Guichet unique pour l'accueil, orientation et accompagnement des enfants et jeunes nouvellement arrivés au Luxembourg (4 à 24 ans), élabore un projet d'accueil personnalisé et assure suivi jusqu'à deux ans.

**Adresse:** 29, rue Aldringen · L-2926 Luxembourg  
☎ (+352) 247 76 570  
🌐 [men.public.lu](http://men.public.lu)

### BEE Secure

Initiative coordonnée par le SNJ pour sensibiliser enfants, jeunes et adultes aux risques et opportunités liés aux technologies de l'information.

☎ 8002 1234  
🌐 [www.bee-secure.lu](http://www.bee-secure.lu)

### Centre de Logopédie (CL)

Diagnostic orthophonique, guidance parentale et enseignement spécialisé pour enfants ayant troubles du langage ou auditifs, soutien à réinsertion dans classe ordinaire.

**Adresse:** 4, Place Thomas Edison L-1483 Strassen  
☎ +352 44 55 65 – 1  
🌐 [www.logopedie.lu](http://www.logopedie.lu)

### Kanner & Jugendtelefon (KJT)

Service d'écoute gratuit, anonyme et confidentiel pour enfants, jeunes et parents: aide par téléphone, mail ou chat, personnes bénévoles et professionnelles.

☎ (+352) 11 61 11  
🌐 [www.kjt.lu](http://www.kjt.lu)

### Institut national des langues (INLL)

Centre de formation linguistique pour adultes proposant cours de 10 langues (dont luxembourgeois, allemand, français, anglais...), certifications, tests pour nationalité, formations de formateurs, etc. ...

**Adresse:** INLL Glacis : 21, boulevard de la Foire, L 1528 Luxembourg  
INLL Belval (Esch sur Alzette) : porte de France, L 4360 Esch sur Alzette  
INLL Mersch : 57, rue Grande Duchesse Charlotte, L 7520 Mersch  
☎ (+352) 26 44 30 1  
🌐 [www.inll.lu](http://www.inll.lu)

### Ligue médico-sociale

Association reconnue d'utilité publique (créée en 1908) qui promeut la médecine préventive, la santé scolaire, les consultations enfants, l'accompagnement social, la lutte contre le surendettement, soutien aux familles, insertion et services divers, offerts à titre gracieux.

☎ (+352) 220099-1  
🌐 [www.ligue.lu](http://www.ligue.lu)

### SOS Détresse

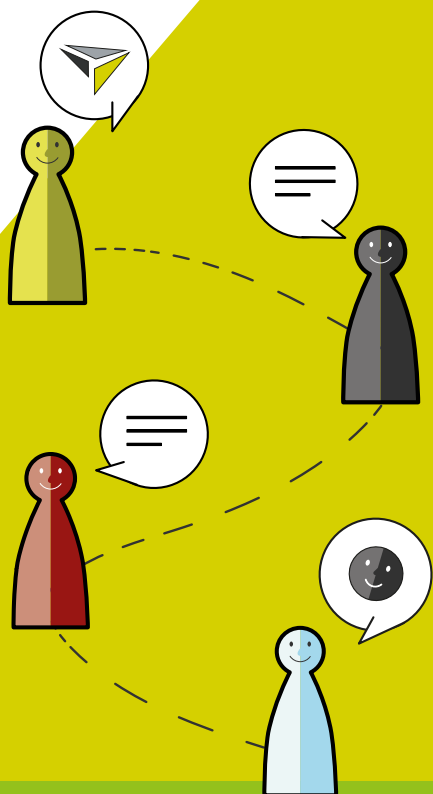
Service d'aide anonyme et confidentielle au Luxembourg pour toute personne en détresse, crises personnelles, détresse psychologique, orientations vers des services professionnels si besoin. Disponible en plusieurs langues par téléphone, email et chat.

☎ +352 45 45 45  
🌐 [www.454545.lu](http://www.454545.lu)





## Garantir le respect des droits de l'enfant à l'école et hors de l'école !



Vous rencontrez des **problèmes de communication** avec l'école, le lycée ou un service de l'Éducation nationale ? Vous avez le sentiment de **ne pas arriver à les régler tout seuls** ?

Le **Service de médiation scolaire** est là pour vous soutenir, en particulier dans ces 3 domaines : l'**abandon scolaire**, l'**inclusion** et l'**intégration**.

### Ee Service fir Iech

Service de médiation scolaire

Tél.: (+352) 247 – 65280

[contact@mediationscolaire.lu](mailto:contact@mediationscolaire.lu)

[mediationscolaire.lu](http://mediationscolaire.lu)

Ombudsman  
**okaju**  
fir Kanner a Jugendlecher

## Les mêmes droits pour chaque enfant et adolescent !

L'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher est là pour faire respecter les droits des enfants et des jeunes. Ces droits incluent p.ex. le droit d'être écouté et entendu, respecté, protégé et de grandir dans un environnement sûr.

Si vous êtes enfant ou adolescent.e, parent, enseignant.e ou autre intervenant.e, représentant.e des parents d'élèves et que vous avez des questions ou des préoccupations concernant la violation de ces droits, l'OKAJU vous écoute.



### Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher  
Défenseur des droits de l'enfant

🏠 65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg

✉ [contact@okaju.lu](mailto:contact@okaju.lu) ☎ 28 37 36 35

🌐 [www.okaju.lu](http://www.okaju.lu) - [www.kannerrechter.lu](http://www.kannerrechter.lu)